

# FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

## Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes  
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

[foretnature.be](http://foretnature.be)

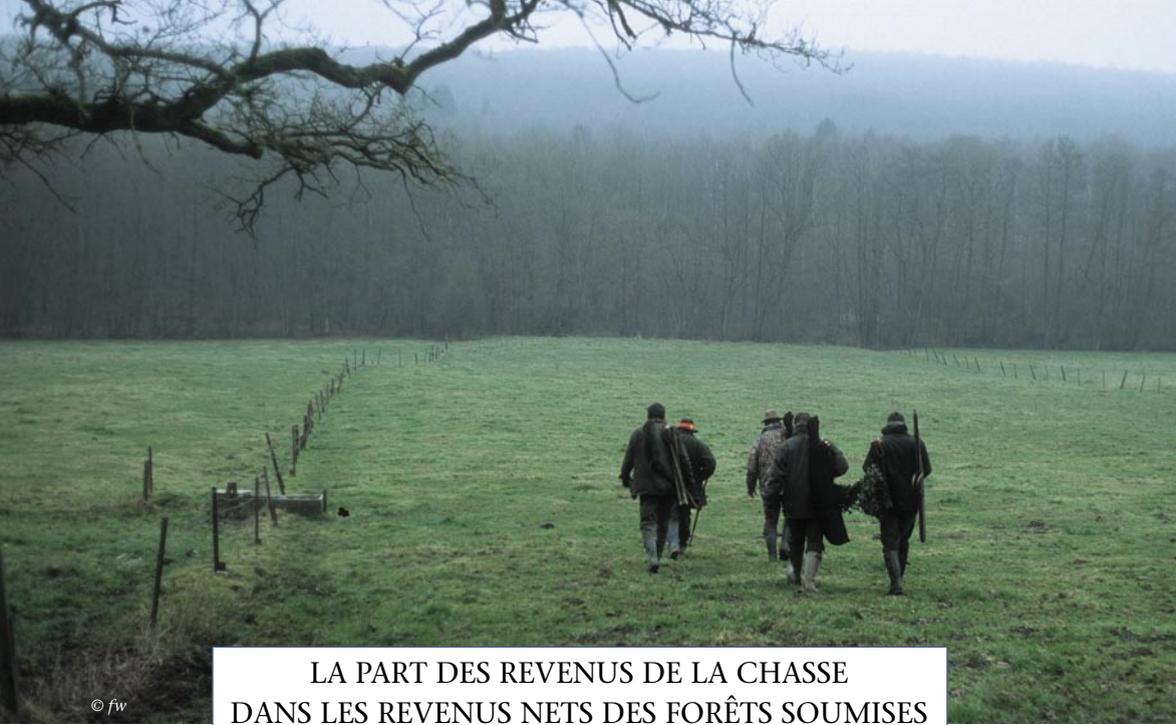
**Rédaction** : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. [info@foretnature.be](mailto:info@foretnature.be). T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :  
**librairie.foretnature.be**

---

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :  
**foretnature.be**

Retrouvez les anciens articles de la revue  
et d'autres ressources : **foretnature.be**



© fw

## LA PART DES REVENUS DE LA CHASSE DANS LES REVENUS NETS DES FORÊTS SOUMISES

MICHEL GERKENS

*Il est d'usage de classer les différentes fonctions de la forêt dans les trois domaines que sont la production, l'écologie et le social. La chasse est généralement reprise dans la fonction sociale comme une activité de loisir. Cependant, de plus en plus de voix s'élèvent pour intégrer formellement celle-ci dans la fonction de production ou, à tout le moins, comme une activité procurant des rentrées financières significatives. Cette tendance n'est évidemment pas étrangère aux nombreuses questions liées aux dégâts causés par le gibier et de leur impact en terme économique.*

**L'**exercice de la chasse, avec tout ce qu'il implique en termes de revenus et dépenses financières, pose la question de son intégration dans la fonction de production.

D'une part, on relève des pertes financières subies par le domaine de la production du bois. À court terme, tout d'abord, en considérant les frais liés à la régénération car les mesures à prendre en certains endroits sont coûteuses (plants, clôtures, protections individuelles...) ; ensuite à moyen terme, si l'on considère la perte

de valeur des bois : certains jeunes peuplements, particulièrement touchés, ont d'ors et déjà perdu toute valeur commerciale ; enfin, à très long terme, c'est l'avenir même de la régénération de certains peuplements qui est en jeu.

D'autre part, on ne peut négliger le rôle indispensable et l'apport financier conséquent que représente l'exercice de la chasse. Les revenus liés au bois sont certes majoritaires mais relativement variables, alors que les revenus engendrés par la location du droit de chasse sont constants et

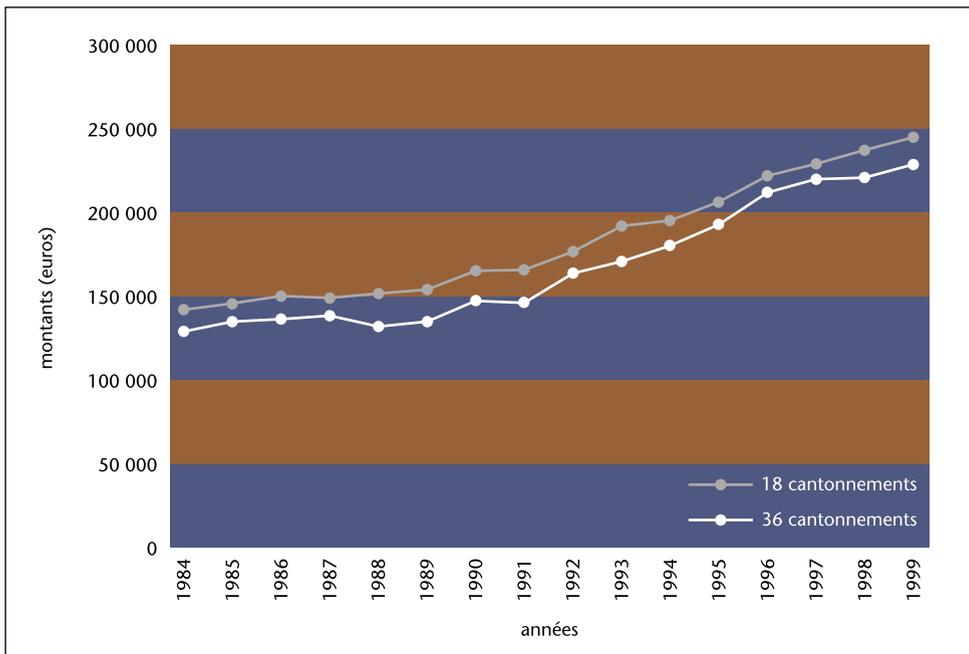
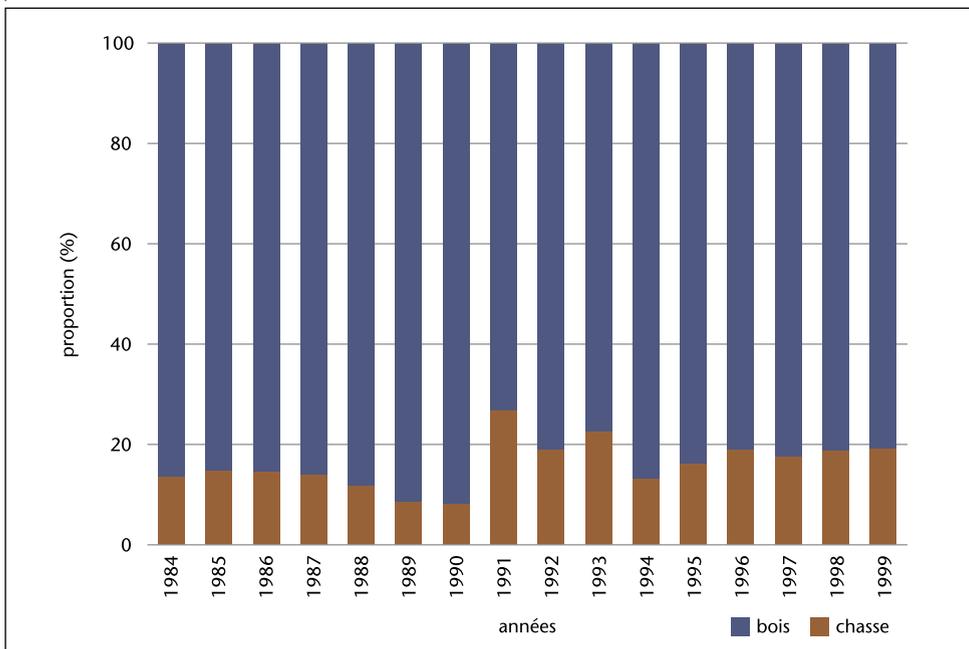


Figure 1 – Revenus nets moyens par cantonnement de la chasse calculés sur base de deux jeux de données différents.

Figure 2 – Évolution de la part des revenus nets liés à la chasse entre 1984 et 1999 pour l'ensemble des forêts soumises.



en croissance. Ce fait est encore renforcé lors des périodes de mévente des bois : chablis, problème sanitaire majeur ou effondrement momentané des prix. Enfin, la chasse est également à l'origine de rentrées financières indirectes à l'échelle locale.

Mais que représente in fine la chasse dans le bilan financier annuel de la forêt ? C'est ce que nous nous proposons d'aborder au sein de cet article au travers de l'analyse de chiffres issus de la base de données de la Division de la Nature et des Forêts.

Signalons tout d'abord qu'il s'agit d'une analyse première, indiquant un ordre de grandeur à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Région wallonne. Une analyse plus profonde serait nécessaire afin de pouvoir affiner ces chiffres, nous en discuterons un peu plus loin, en développant quelques considérations.

---

## LES DONNÉES

---

### Origine

Les données utilisées dans cet article ont été extraites par la Direction des Ressources Forestières (DNF) de la banque de données EFOR (base de données de l'administration) pour la période s'étalant de 1984 à 2003. Cela a permis de connaître les montants annuels des revenus de la chasse et les revenus nets pour l'ensemble des forêts soumises, tant domaniales que non-domaniales. Notons que si ces données sont exactes pour les paramètres contrôlés directement par les cantonnements, tels les volumes de bois et les ventes de bois, elles deviennent plus difficiles à analyser lorsqu'il s'agit des locations de chasse domaniales traitées au départ par les receveurs des domaines.

Nous disposons actuellement des données complètes (36 cantonnements) pour la période allant de 1984 à 1999 et d'un jeu partiel de données pour la période 1984 à 2003 (18 cantonnements). D'entrée de jeu, la question fut posée de l'opportunité de se baser seulement sur les données des 18 cantonnements afin de disposer d'un plus grand intervalle temporel d'analyse (1984 à 2003). En effet, l'estimation de l'impact des revenus de la chasse sur les revenus nets ainsi que leurs tendances sera d'autant meilleure que la série des données de base sera plus longue.

Un simple graphique nous permet cependant de rejeter directement cette option car en comparant les revenus nets annuels par cantonnement pour les deux jeux de données (en divisant ces données respectivement par 18 et 36), on constate une différence constante. Nous obtenons en effet deux courbes parallèles reflétant une « sur-estimation » apparente des revenus nets de la chasse quand on se limite à ces 18 cantonnements (figure 1). L'origine de cette différence n'a pas été recherchée car ce n'était point l'objet du présent article, néanmoins cela met clairement en évidence la variabilité qui peut exister entre cantonnements voire, dans ce cas-ci, entre groupe de cantonnements.

Nous n'avons donc pas poussé plus loin l'analyse et avons pris l'option de nous baser sur le jeu de données complet allant de 1984 à 1999. Cette option est d'autant plus justifiée que les quatre années supplémentaires fournies par le jeu partiel débutaient en 2000 qui, on s'en souvient, fut marquée par les tempêtes en France de 1999. Il est évident qu'à ce moment et pour les 2 à 3 années suivantes, le marché du bois fut assez peu significatif.

Les données traitées ici sont donc issues des 36 cantonnements de la Région wallonne pour la période 1984 à 1999. Le détail des données chiffrées est fourni dans le tableau 1.

### Limites

Les données présentées au tableau 1 reprennent, pour chaque année, le montant total des revenus nets pour l'ensemble des cantonnements de la Région wallonne (chasse y compris) ainsi que les revenus nets liés exclusivement à la chasse. Par soustraction, on obtient les revenus nets liés à la production de bois.

Les revenus nets d'un cantonnement, ou d'une propriété forestière, correspondent en effet à la différence positive entre, d'une part, la somme des revenus bruts dus à la vente de bois, à la chasse et à tout autre revenu forestier et, d'autre part, la somme des dépenses correspondant à la contribution foncière, aux frais de régie et gardiennat, aux frais de vente réels, au coût des travaux en forêt, aux autres dépenses ou encore le précompte mobilier.

On constate directement une limite théorique dans l'analyse de ces données puisque les frais engendrés par la pratique de la chasse dans les cantonnements ne sont pas déduits des revenus de la chasse mais bien des revenus liés à la production de bois. Nous pensons ici aux frais de régénération (dégâts, clôtures, protections individuelles, etc.) mais également à la perte de valeur des bois plus âgés. Tous ces coûts se retrouvent dans les frais de production ou au niveau d'un manque à gagner dans la vente des bois.

Il faut dès lors garder à l'esprit lors de la lecture de cet article que les revenus nets

liés à la chasse et au bois sont respectivement sur- et sous-estimés. Dans quelle mesure ? Il appartiendra à d'autres études de le fixer. Pour notre part, nous proposons un peu plus loin quelques premières considérations à ce sujet.

---

## ANALYSE DES DONNÉES

---

Sur base des données fournies par le tableau 1 nous avons développé plusieurs graphiques destinés à en retirer un maximum d'informations. Notre objectif étant de cerner quantitativement et qualitativement la part des revenus nets des cantonnements liés à la chasse.

### La part des revenus liés à la chasse

La figure 2 présente l'évolution de la part de la chasse dans les revenus nets de l'ensemble des cantonnements. On y remarque une tendance à la croissance puisque d'environ 15 %, cette part est passée à près de 20 % en l'espace de 15 années. L'analyse d'un second graphique (figure 3) présente l'évolution en valeur

---

*Tableau 1 – La colonne « Total » représente les rentrées de l'ensemble des cantonnements (vente de bois et chasse) desquelles ont été déduits les frais de plantation, d'amélioration de la voirie en forêt, l'ensemble des autres travaux sylvicoles tels dépressage, élagage à plus ou moins grande hauteur, lutte contre les parasites ou encore les travaux liés aux aménagements touristiques. La colonne « Chasse » est égale aux sommes perçues pour la location des territoires de chasse. La colonne « Bois » a été calculée par soustraction de ces deux valeurs. La colonne « Chasse/Total » représente la part des revenus nets de la chasse dans les revenus nets totaux. Enfin, ces données sont ventilées suivant les types de propriétaires (domaniale : Région wallonne ; non-domaniale : communes, CPAS, etc.).*

Année	Total (€)	Bois (€)	Chasse (€)	Chasse/Total (%)
<b>FORÊTS DOMANIALES</b>				
1984	8 186 544	7 236 713	949 831	11,6
1985	4 825 966	3 860 616	965 350	20,0
1986	5 510 118	4 495 340	1 014 778	18,4
1987	5 887 437	4 982 539	904 898	15,4
1988	7 603 975	6 676 123	927 852	12,2
1989	10 151 640	9 178 692	972 948	9,6
1990	15 504 210	14 511 230	992 980	6,4
1991	316 110	-760 019	1 076 129	415,5
1992	2 587 114	1 635 869	951 245	36,8
1993	2 590 187	1 518 510	1 071 677	41,4
1994	8 352 590	7 345 961	1 006 629	12,1
1995	7 440 537	6 291 123	1 149 414	15,5
1996	4 941 535	3 670 135	1 271 400	25,7
1997	7 454 404	6 161 487	1 292 917	17,3
1998	7 651 446	6 326 234	1 325 212	17,3
1999	6 368 334	5 052 282	1 316 052	20,7
<b>FORÊTS NON-DOMANIALES</b>				
1984	29 309 749	25 171 103	4 138 646	14,1
1985	30 675 627	26 414 212	4 261 415	13,9
1986	31 453 320	27 075 440	4 377 880	13,9
1987	32 185 150	27 741 623	4 443 527	13,8
1988	38 750 632	34 235 217	4 515 415	11,7
1989	53 367 633	48 817 432	4 550 201	8,5
1990	56 535 710	51 600 483	4 935 227	8,7
1991	21 904 930	17 031 248	4 873 682	22,3
1992	30 860 326	25 466 876	5 393 450	17,5
1993	27 986 816	22 166 707	5 820 109	20,8
1994	44 677 047	38 669 197	6 007 850	13,5
1995	38 037 120	31 771 593	6 265 527	16,5
1996	37 236 314	30 530 691	6 705 623	18,0
1997	39 003 648	32 073 500	6 930 148	17,8
1998	37 518 886	30 323 324	7 195 562	19,2
1999	39 516 845	32 036 992	7 479 853	18,9
<b>ENSEMBLE DES FORÊTS SOUMISES</b>				
1984	37 496 293	32 407 816	5 088 477	13,6
1985	35 501 593	30 274 828	5 226 765	14,7
1986	36 963 438	31 570 780	5 392 658	14,6
1987	38 072 587	32 724 162	5 348 425	14,1
1988	46 354 607	40 911 340	5 443 267	11,7
1989	63 519 273	57 996 124	5 523 149	8,7
1990	72 039 920	66 111 713	5 928 207	8,2
1991	22 221 040	16 271 229	5 949 811	26,8
1992	33 447 440	27 102 745	6 344 695	19,0
1993	30 577 003	23 685 217	6 891 786	22,5
1994	53 029 637	46 015 158	7 014 479	13,2
1995	45 477 657	38 062 716	7 414 941	16,3
1996	42 177 849	34 200 826	7 977 023	18,9
1997	46 458 052	38 234 987	8 223 065	17,7
1998	45 170 332	36 649 558	8 520 774	18,9
1999	45 885 179	37 089 274	8 795 905	19,2

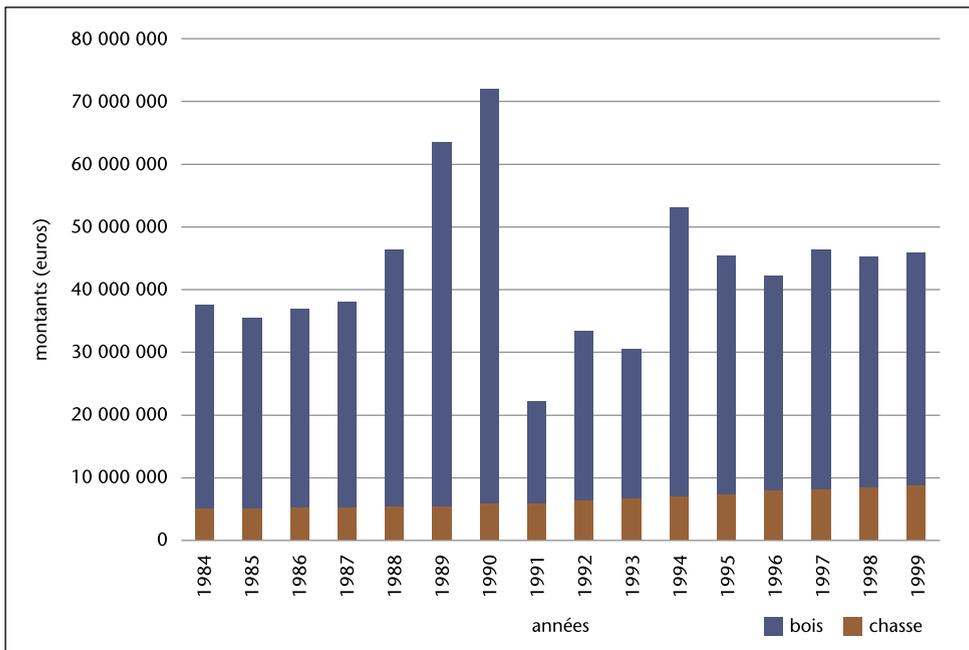
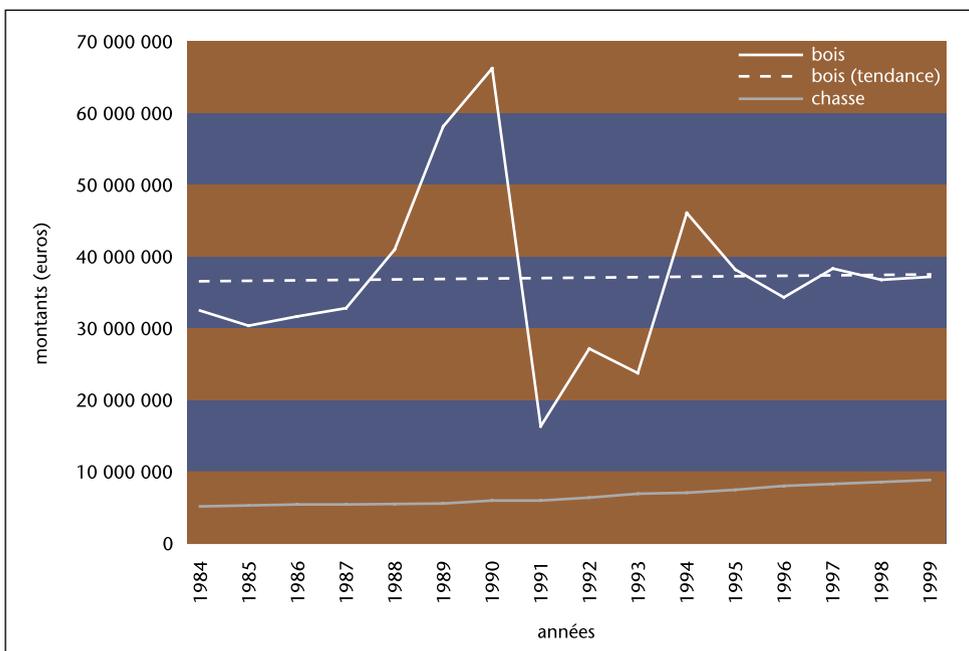


Figure 3 – Rentrées nettes annuelles pour l'ensemble des forêts soumises.

Figure 4 – Évolution des rentrées nettes, liées à la chasse et à la vente des bois entre 1984 et 1999 pour l'ensemble des forêts soumises.



absolue de ces deux rentrées. Il illustre à quel point les rentrées liées au bois sont variables au cours du temps en comparaison avec celles liées à la chasse. Enfin, relevons l'effet des tempêtes de 1990 qui se manifeste clairement les trois années suivantes.

### Explication des tendances

Nous avons dressé un troisième graphique présentant l'évolution des revenus liés à chacune de ces deux activités séparément (figure 4). Ce graphique a été agrémenté d'une troisième courbe représentant la tendance sur les 16 années de l'évolution des rentrées liées au bois.

En ce qui concerne l'évolution des revenus du bois, on peut noter :

- une variation annuelle assez forte ;
- un effet très marqué des tempêtes ;
- une évolution sur les quinze dernières années presque imperceptible puisque la courbe de tendance est quasiment horizontale ;
- en comparant la valeur de 1984 à celle de 1999, on relève une augmentation de 15 % du revenu net « bois », cette valeur étant quasi nulle si on se réfère à la courbe de tendance.

L'évolution des revenus liés à la chasse est caractérisée par :

- des valeurs annuelles assez similaires quoiqu'en constante augmentation ;
- une absence totale de réaction face aux tempêtes ;
- une très forte évolution sur les quinze dernières années puisqu'on constate, entre 1984 et 1999, une augmentation de 73 % des rentrées nettes dues à la chasse, ce qui se répercute au niveau des rentrées totales par une augmentation de 4 à 5 %.

Au vu de cela, on peut donc considérer que l'augmentation relative de la part des revenus nets dus à la chasse est principalement attribuable à l'augmentation des revenus liés à celle-ci et non pas à la diminution des revenus liés au bois.

### La chasse en forêt domaniale et non-domaniale

Le tableau 1 ventile les données entre forêts domaniales et non domaniales, c'est-à-dire celles appartenant à la Région wallonne et les autres (communes, CPAS, fabriques d'églises, etc.).

En dressant un graphique de l'évolution des revenus liés à la chasse pour ces deux types de forêts, on constate un accroissement plus régulier et plus important dans les forêts non-domaniales, 80 % entre 1984 et 1999, alors qu'ils n'ont augmenté que d'un peu moins de 40 % en forêt domaniale (figure 5).

L'explication de ce phénomène est quelque peu compliquée et sujette à appréciation. La différence trouverait son origine dans des mesures comptables et administratives car les communes auraient commencé à faire supporter le précompte mobilier par les locataires des chasses. De plus, une application plus sévère des clauses des cahiers des charges des locations de chasse en forêts domaniales viendrait encore freiner la plus-value progressive des chasses dans ces forêts.

### Le bois en forêt domaniale et non-domaniale

Comme réalisé ci-avant au sujet de la chasse, les revenus nets liés au bois en forêts domaniales et non-domaniales ont été comparés. La tendance mise en évidence est la très forte variation des revenus liés

au bois observée dans les forêts domaniales. Ainsi, le graphique de la figure 6 reprend pour chacun des types de propriétaires l'écart annuel par rapport à la valeur moyenne des 16 années. On remarque tout d'abord que ces écarts vont dans le même sens (positif ou négatif), mis à part en 1984, 1998 et 1999. Ensuite, les variations annuelles sont systématiquement plus importantes en forêt domaniales que non-domaniales. Ce dernier phénomène s'expliquerait par la politique de gestion de la DNF qui a toujours été de favoriser les ventes en forêts non-domaniales lors de périodes de vente difficiles. Cela fut particulièrement le cas après les grandes tempêtes de 1990 et en 2000.

#### Estimations des rentrées à l'hectare

Pour terminer l'exploitation de ces données, nous avons tenté une estimation des revenus à l'hectare pour la chasse et le bois dans les deux types de propriété. Nous avons pris comme base de calcul les valeurs de 53 464 et 203 160 hectares fin 1999 respectivement pour les forêts domaniales et non-domaniales. Pour le calcul du revenu de chasse moyen à l'hectare ces superficies ont été diminuées de celles des chasses de la couronne non productrices de revenus pour des superficies de 7 950 ha en forêts domaniales et 2 450 ha en forêts non-domaniales. Les résultats des calculs des revenus moyens nets à l'hectare sont visualisables sur les graphiques des figures 7 et 8. Dans les deux cas, les forêts domaniales présentent une courbe inférieure à celle des forêts non-domaniales sauf en 1984 et 1986 pour les revenus de la chasse.

Ici encore, l'interprétation n'est pas aisée et nécessiterait une analyse plus fine. Pour ce qui concerne les revenus liés au bois,

cela peut être dû à une retenue de mise en vente par la DNF lorsque les prix des bois sont très faibles ou à une proportion inférieure de forêt productive dans les forêts domaniales (plus d'espaces ouverts, par exemple).

---

### DE L'ESTIMATION DES REVENUS NETS RÉELS LIÉS À LA CHASSE

---

Nous l'exprimions dès le début de cet article, il existe un biais probable dans les données telles que présentées ici : les revenus nets liés à la chasse ne prennent pas en compte ses coûts. Au contraire, ceux-ci sont englobés dans les revenus nets de la production de bois. Ces derniers sont donc vraisemblablement sous-estimés et alors que ceux de la chasse sur-estimés.

Idéalement donc, nous devrions pouvoir déduire des revenus nets de la chasse les frais relatifs à son exercice. Ici, deux éléments sont à prendre en compte à savoir les surcoûts engendrés par la pression du gibier sur la régénération (échec ou absence de régénération naturelle, clôtures, protections individuelles...) et la moins-value sur la vente des bois due aux dégâts. Il semble aussi que ces « dégâts » dus au gibier aillent en augmentant vu la densité toujours croissante du grand gibier. Ce facteur pourrait fort bien à l'avenir réduire fortement la part de la chasse dans les revenus de la forêt et donc remettre en cause son développement. Enfin, n'oublions pas non plus les frais de gestion quotidienne que sont l'entretien des voiries, la réalisation des plans de tir, les constats de tir, etc.

Mais peut-on limiter le raisonnement en affirmant que c'est l'exercice de la chas-

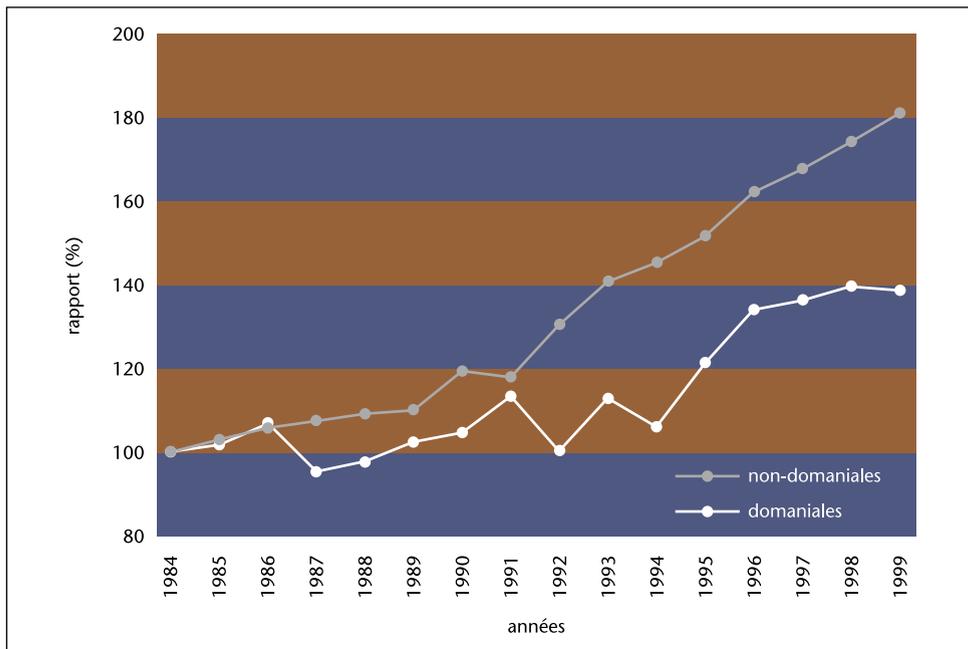
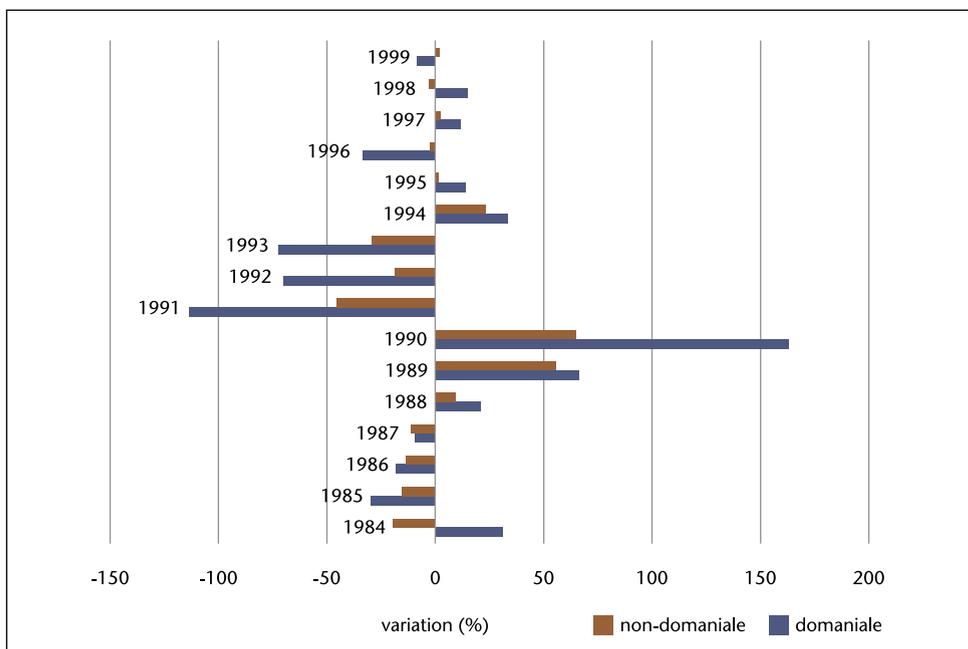


Figure 5 – Évolution des revenus liés à la chasse entre 1984 et 1999 par rapport aux revenus de 1984 (100 %) pour l'ensemble des forêts soumises de la Région wallonne.

Figure 6 – Revenus nets liés aux bois pour l'ensemble des forêts soumises de la Région wallonne. Écart par rapport à la moyenne.



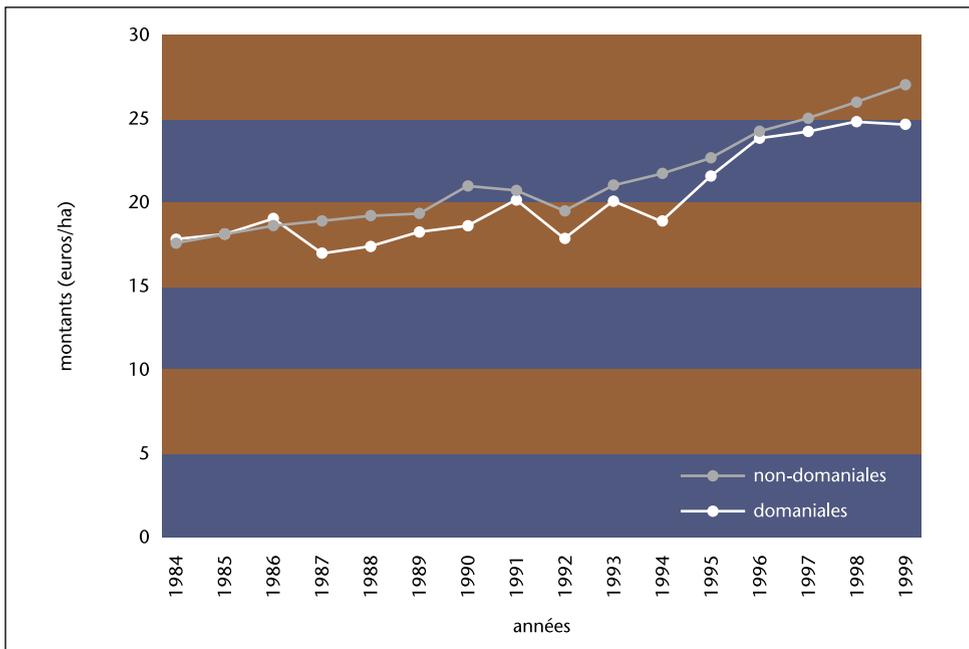
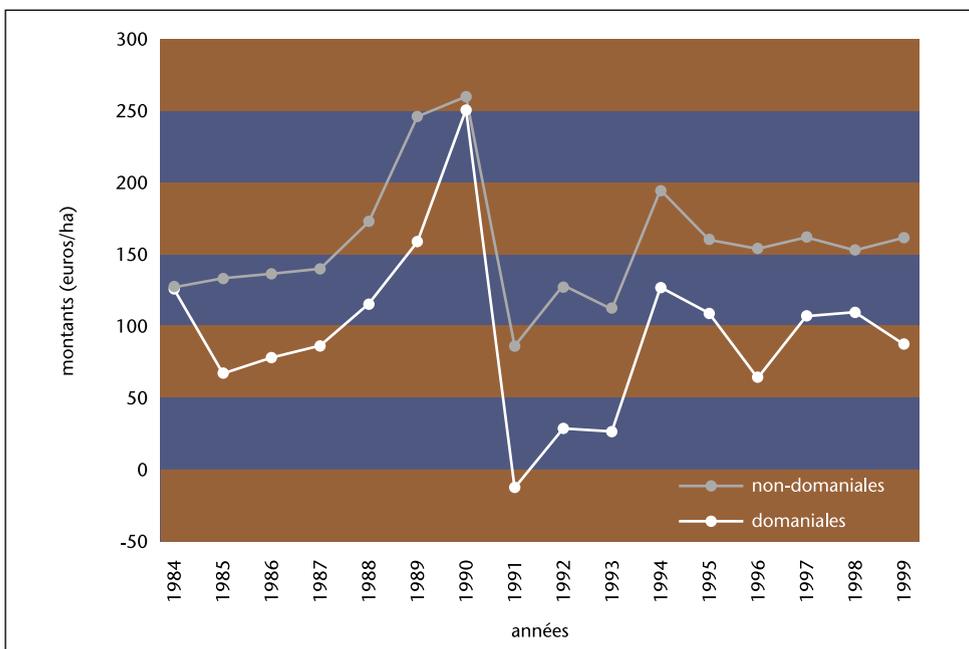


Figure 7 – Évolution des revenus moyens à l'hectare liés de la chasse.

Figure 8 – Évolution des revenus moyens à l'hectare liés aux ventes de bois.



se qui provoque des dégâts de gibier ? Il s'agit du déséquilibre entre la densité du gibier et la capacité d'accueil du milieu agrémenté d'autres considérations comme les stress liés à la présence du public, etc. Il existe des densités exagérées tout comme des peuplements forestiers incapables d'assurer un minimum la nutrition des grands herbivores forestiers. Et même si en certains endroits les limites sont largement dépassées, faire porter le chapeau à l'une de ces fonctions pour l'ensemble de la Région serait injustifié.

Dans le même ordre d'idée, on peut aussi se poser la question des dégâts « normaux ». En effet, à l'instar du domaine immobilier, certains dégâts pourraient être considérés comme de « l'usure locative » et donc ne pas être pénalisés. Mais quel est ce taux normal ?

Les dégâts doivent donc être considérés comme une conséquence de plusieurs fonctions de la forêt dont la fonction d'accueil du gibier elle-même ! Il appartient alors de déterminer dans quelle mesure et jusqu'à quel niveau chacune de ces fonctions intervient ou peut intervenir sans dépasser un seuil acceptable pour d'autres.

Enfin n'oublions pas non plus que la surdensité de gibier ainsi que certaines pratiques sylvicoles constituent de véritables menaces pour la fonction de protection et de conservation de nos forêts.

---

## CONCLUSION

---

L'analyse de la part des revenus de la chasse dans les revenus nets des forêts montre qu'elle a évolué dans le temps pour passer

d'environ 15 % en 1984 à près de 20 % en 1999. L'augmentation de cette proportion est principalement due à l'augmentation des prix des locations de chasse, davantage marquée au niveau des forêts soumises non-domaniales.

Cependant, il convient de relativiser ces chiffres puisque :

- l'augmentation de près de 75 % des revenus liés à la chasse sur cet intervalle de 16 années, ne se reflète, en définitive, que par une augmentation de 4 à 5 % des rentrées des propriétaires publiques ;
- que les coûts liés à l'exercice de la chasse ne sont pas, dans notre analyse, déduits des valeurs de revenus nets de la chasse mais bien du bois ;
- que de l'avis même des chasseurs, les prix pratiqués à l'heure actuelle sont trop élevés.

En définitive, s'il ne fait aucun doute que la chasse est à l'origine de rentrées financières significatives, on ne peut affirmer ni attendre d'elle qu'elle fournisse des rentrées financières équivalentes au bois, à moins de voir les prix de location très fortement augmentés. ■

MICHEL GERKENS

e.gerard@mrw.wallonie.be

Division de la Nature et des Forêts,  
Direction des Ressources forestières

avenue Prince de Liège, 15  
B-5100 Jambes